

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 2 avril 2015 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 27 mars 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-France TAILLEFER), M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Xavier RUYANT), Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), M. Dominique SERGENT (à Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absentes excusées : Mmes Marie-Paule LEPEERS, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N°15-3-6

#### Intercommunalité

-----  
SIVOM Alliance Nord-Ouest

-----  
Adhésion au groupement de  
commande pour l'achat de papier

Rapport de M. le Maire,

Le marché de fourniture de papiers arrive à son terme 12 octobre 2015. Dans la perspective de son renouvellement, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes.

Ce groupement de commandes sera constitué entre le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le CCAS de Lambersart, et les communes de Bondues, Deulémont, La Madeleine, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-andré et Verlinghem.

Il permettra de grouper les achats, les volumes en jeu afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter (jointe en annexe 1).

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le SIVOM Alliance nord-ouest assurera les fonctions de coordonnateur. Il sera chargé de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, à l'organisation des opérations de sélection du contractant ainsi que de la signature et notification du marché. Il passera en outre les éventuels avenants. Chaque membre du groupement exécutera la part de marché dont il a la charge conformément aux dispositions définies dans la convention.

Le marché à conclure est un marché à bons de commande avec fixation de montants annuels minimum et maximum passé sur procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 3°al., 57 à 59 du code des marchés publics. Il sera conclu pour une période d'un an renouvelable tacitement trois fois pour la même durée.

Le nouveau marché de fourniture de papier prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

Les besoins de la commune sont définis comme suit :

Lot 1 Papier reprographie :  
Montant minimum de commande par an : 2500 €HT

LOT 2 Papier garanti presse numérique  
Montant minimum de commandes par an : sans objet

Il y a lieu d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune, un titulaire et un suppléant pour la représenter au sein de la commission d'attribution du groupement de commandes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les communes de Bondues, Deulémont, La Madeleine Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem, le CCAS de Lambersart ainsi que le SIVOM Alliance nord-ouest sur la base des dispositions précitées;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;
- de désigner M. Xavier RUYANT, Adjoint au Maire comme membre titulaire et M. Alain FAUVARQUE, Adjoint au Maire comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes ;

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits spécifiques ouverts au budget.



Le conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire